

BREVET PROFESSIONNEL

Aménagements Paysagers

Diplôme de niveau 4 du Ministère de l'Agriculture
Formation continue



 8 mois

 Sessions régulières

 CFPPA Site des Vaseix

OBJECTIFS

Obtenir les compétences professionnelles en vue d'une création d'entreprise en espaces verts ou d'un emploi salarié en tant que chef d'équipe.

PUBLICS

- Salarié en démarche de reconversion professionnelle
- Professionnel du secteur souhaitant se professionnaliser
- Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi
- Public jeune souhaitant acquérir un diplôme et une expérience professionnelle par le biais de l'alternance (contrat de professionnalisation)

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire d'un CAP Agricole ou d'un diplôme de niveau 3 (BEP)
+ 12 mois d'activité professionnelle en agriculture à temps plein, en continu ou en discontinu (justificatifs à fournir lors de l'inscription)
OU + 36 mois d'activité professionnelle tous secteurs confondus
OU

COMPÉTENCES

- Être titulaire d'un Baccalauréat ou d'un diplôme de niveau 4
+ 12 mois d'activité professionnelle tous secteurs confondus

Au terme de la formation, l'apprenant en Aménagements Paysagers sera capable de :

- Organiser et assurer le suivi de son travail
- Encadrer une petite équipe
- Assurer la conception de petites réalisations paysagères, de création et d'entretien de jardins et espaces verts
- Réaliser des travaux de constructions paysagères ou d'ouvrages paysagers
- Assurer la gestion de petits espaces paysagers et d'espaces naturels
- Utiliser les matériels et assurer la maintenance de premier niveau
- Conduire des petits engins de chantier (avec équivalence CACES 482 A)
- Communiquer au sein de l'entreprise ou de la collectivité, avec la clientèle, le public, les partenaires, et les fournisseurs.

CFPPA Les Vaseix – Bellac

Site des Vaseix

Domaine des Vaseix
87430 VERNEUIL-SUR-VIENNE
05 55 48 44 30
cfppa.limoges@educagri.fr

Site de Bellac

7 rue des Rochettes
87300 BELLAC
05 55 60 95 95
cfppa.magnac-bellac@educagri.fr

ORGANISATION

LE MÉTIER D'OUVRIER HAUTEMENT QUALIFIÉ EN AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

EN TEMPS PLEIN

Durée
+/- 8 mois

Rythme de formation

- 35h de formation par semaine réparties du lundi au vendredi
- 8 semaines de stage + 4 semaines de « Chantier École »

EN TEMPS PARTIEL DANS LE CADRE DE L'ALTERNANCE

Durée
+/- 18 mois

Rythme de formation

Personnalisé selon le statut (contrat de professionnalisation, parcours à temps partiel...)

Un Accompagnement Individualisé :

- Accompagnement à la recherche et au montage de dossiers de financement
- Individualisation des parcours
- Accompagnement de chaque stagiaire par un formateur référent

Une formation professionnelle assurée par des formateurs techniques ainsi que des professionnels de la branche

Une alternance de phases de formation théorique et pratique pour une meilleure assimilation des savoir-faire

Le chef d'équipe en aménagements paysagers organise et supervise les travaux du personnel sur un chantier de création, d'aménagement ou d'entretien d'un aménagement paysager :

- Il analyse le milieu du chantier pour agir dans une démarche de développement durable en respectant la biodiversité et pour intervenir dans une logique de gestion différencié des aménagements paysagers
- Il interprète les plans et les documents d'exécution dans le respect des règles de sécurité
- Il répartit les tâches et donne ses consignes pour leur accomplissement, transmet son expérience et ses connaissances techniques aux agents.
- Il contrôle les fournitures, la qualité des végétaux et transmet les besoins en approvisionnement du chantier.
- Il établit quotidiennement les rapports (fiches d'état...) et relevés (pointages, heures...) et participe à la préparation de la facturation. Il élabore les documents analytiques du chantier.

Il participe également à l'exécution des travaux, à la réalisation du chantier :

- Il contribue à la préparation des sols, la mise en œuvre des semis ainsi que des plantations de végétaux et prend part aux opérations d'engazonnement. Il entretient les surfaces et réalise les traitements phytosanitaires si besoin. Il intervient dans la taille des arbres et arbustes.
- Il participe aux travaux de maçonnerie légère. Il règle et répare si besoin le système d'arrosage des espaces verts.

Il dispose de bonnes **connaissances en techniques d'espaces verts** (végétaux, méthodes de plantation ou d'engazonnement...). Il est capable de **lire un plan** notamment grâce à des notions en topographie et perçoit l'harmonie des formes. Sa **capacité d'organisation** et son **sens du contact** lui permettent de **diriger une équipe de jardiniers paysagistes**. Il détient également de bonnes aptitudes à **l'expression et au dialogue** dans le cadre des relations avec les clients ou le public d'utilisateurs.

UNITÉS CAPITALISABLES GÉNÉRALES

UC 1	Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager	176 h
------	---	-------

UNITÉS CAPITALISABLES PROFESSIONNELLES ET TECHNIQUES

UC 2	Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement	35 h
UC 3	Réaliser des travaux d'entretien des végétaux	218 h
UC 4	Réaliser des travaux de mise en place de végétaux	100 h
UC 5	Mettre en place des infrastructures paysagères	89 h

1 UCARE AU CHOIX EN FONCTION DU PROJET PROFESSIONNEL ET SOUS RESERVE D'UN NOMBRE SUFFISANT DE PARTICIPANTS

UCARE 1	Installation domotique en aménagement paysager	70 h
UCARE 2	Concevoir un fleurissement durable dans un lieu public	70 h
TOTAL DIPLÔME		688 h

MODULES COMPLÉMENTAIRES

CERTIPHYTO	« Décideur en entreprise non soumise à agrément » et « Décideur soumis à agrément en entreprise » Dispense de formation réglementaire obligatoire pour les candidats titulaires du diplôme sous réserve de réalisation de la démarche de demande sur le site : https://mdel.mon.service-public.fr/mademarchev5/sfjsp?interviewID=CertificatIndividuel	Inclus
CHANTIER	Chantier Ecole UNIEMA : conception et réalisation d'un chantier	140 h
TOTAL MODULES COMPLÉMENTAIRES		140 h

OPTION

SST	Formation « Sauveteur Secouriste du Travail »	14h
STAGE	9 semaines de formation en entreprise	280 h
TOTAL PARCOURS COMPLET		1122 H

VALIDATION

Les validations du diplôme sont réalisées sous forme d'épreuves écrites, orales et pratiques. Un rattrapage appelé « Remédiation » est prévu pour chacune des UC en cas d'échec. Le jury valide le diplôme à l'obtention de la totalité des UC.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation dispensée en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement.

DÉLAIS D'ACCÈS

Selon résultat de positionnement.

CORRESPONDANCES ENTRE LES COMPÉTENCES ET LE DIPLÔME

Le BP Aménagements Paysagers est composé de 5 Unités Capitalisables relatives à ces fonctions :

TYPE D'UC	OBJECTIFS	QUANTITÉ
Générale	→ Se situer en tant que professionnel de 'l'aménagement paysager	1
Professionnelle et techniques	<ul style="list-style-type: none"> → Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement → Réaliser des travaux d'entretien des végétaux → Réaliser des travaux de mise en place de végétaux → Mettre en place des infrastructures paysagères 	4
UCARE	<ul style="list-style-type: none"> → Concevoir un fleurissement durable dans un lieu public → Installation domotique en aménagement paysager 	1
TOTAL D'UNITÉS CAPITALISABLES		6

VALIDATION PAR ACQUIS ACADÉMIQUES

Si vous avez validé un :	Vous êtes dispensé
CAP Agricole « Travaux Paysagers »	<p>Individualisation</p> <p>de parcours :</p> <p>Nous consulter</p>
BEP ou BP Agricole spécialité « Travaux Paysagers »	
Titre professionnel du Ministère du travail ou CQP	
BAC Général, Technologique ou Professionnel	
BTS, DUT, Master...	
Pour tout autre diplôme, notamment étranger, nous contacter avec une copie du diplôme	
NB : Aucune équivalence ne sera prise en compte sans copie de diplôme	

TARIFS ET CHIFFRES CLÉS

Les tarifs, taux de réussite, taux de satisfaction et taux d'insertion sont disponibles sur notre site internet.

Le coût de la formation peut être pris en charge dans le cadre du Programme Régional de Formation de la Région Nouvelle-Aquitaine pour les demandeurs d'emplois inscrits auprès de Pôle Emploi, d'un Congé Personnel de Formation ou d'un contrat de professionnalisation.

Conditions générales de vente disponibles sur www.cfppa.epl-limoges-nord87.fr

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Aucun.

RÉMUNÉRATION

Selon le financement de votre formation une rémunération peut vous être attribuée

Et après ?

Une fois le BP AP validé, plusieurs options s'ouvrent aux

Certificat de Spécialisation

- CS Constructions Paysagères
- CS Jardinier de golf et entretien des sols sportifs engazonnés
- CS Taille et soins des arbres

Plus d'infos sur :
www.educagri.fr/les-formations-diplomes-et-certifications/liste-des-formations.html

Stages techniques

Complément de formation proposé sous forme de stages techniques ouverts aux professionnels et titulaires d'un diplôme dans le domaine

Contact :
 CFPPA Les Vaseix-Bellac
 05.55.48.44.30

Licence Pro Aménagements Paysagers
 « Design des milieux anthropisés »

Pour les candidats ayant validé un diplôme de niveau III, la poursuite sur un diplôme de niveau II est possible

Contact :
 CFPPA Les Vaseix-Bellac
 05.55.48.44.30